

211C0938
FR0010479956-OP009-A02

14 juin 2011

Ouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

RHODIA
(Euronext Paris)

Le 10 mai 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océanes ») de la société RHODIA, déposée par Morgan Stanley & Co. International plc, agissant pour le compte de la société de droit belge Solvay (cf. D&I 211C0628 du 10 mai 2011).

La note d'information de Solvay (visa n°11-148 en date du 10 mai 2011) et la note d'information en réponse de RHODIA (visa n°11-149 en date du 10 mai 2011) ont été diffusées (cf. communiqués diffusés le 10 mai 2011). Les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

L'Autorité des marchés financiers a reçu les autorisations préalables requises par la législation en vigueur (à savoir l'autorisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, requise par l'article L. 151-3 du code monétaire et financier relatif aux investissements étrangers réalisés en France, obtenue le 10 juin 2011, et l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel, obtenue le 27 mai 2011).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique d'achat sera ouverte le **15 juin 2011** et sa date de clôture sera fixée après l'obtention par l'initiateur de l'autorisation de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations (condition suspensive stipulée par l'initiateur conformément à l'article 231-11 du règlement général), étant précisé que l'autorisation de la Federal Trade Commission américaine a été obtenue le 6 mai 2011.

Nyse Euronext fera connaître par avis les conditions de réalisation de l'offre.